



Separation et biens immobilier

Par **sakilu35**, le **29/03/2012 à 10:09**

Bonjour,

Besoin de réponses claires et des démarches à effectuées:

Suite à une séparation (dépackage), je souhaiterais savoir comment faire pour que l'une des 2 personnes puisse garder sa maison (construction - de 5 ans), la personne qui quitte le logement peut t-elle donner ses parts à son enfant pour que l'autre puisse resté avec son enfant dedant sans engendrer des frais considérables??? A qui faut-il s'adresser si cela est possible et quels seront les frais approximatifs?? merci d'avance pour vos réponses!

Par **cocotte1003**, le **29/03/2012 à 13:04**

Bonjour, il faut passer par n notaire pour faire une donation à votre enfant, attention à la clause de solidarité si vous avez un crédit, cordilement

Par **sakilu35**, le **29/03/2012 à 13:15**

mais peut elle donner directement ces parts à son ex??? Car tout les crédits (maison et cuisine) sont prélevé sur le compte de l'ex et qu'elle n'a fait aucun apport sur la maison ni autre?? merci